

DOSSIER DE PRESSE 19.06.2024 Waremme Jaccede Challenge







Après Liège, Huy, Verviers, Wanze, Hannut, Esneux et Visé la Fédération du Tourisme de la Province de Liège a réalisé un nouveau « Jaccede Challenge » ce 19 juin à Waremme.

I.	Introductionp.2
II.	Les outils de la Fédération du Tourisme p.2
	A. Le « kit d'accessibilité pour tous »p.3
	B. Access-i p.4
III.	Le « Jaccede Challenge »p.4
	A. Qu'est-ce que c'est ?p.4
	B. Pourquoi Waremme ? p.5
IV.	Gmedi – Partenaire historique p.5
V	Vous aussi challengez-vous I

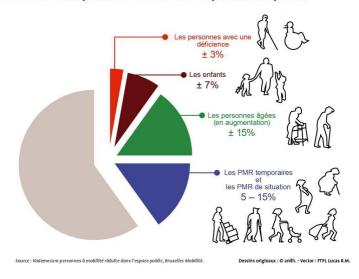
I. Introduction

L'accessibilité peut toucher tout le monde à un moment de sa vie.

43% de la population souhaite plus d'accessibilité.

#MOL JE SUIS PEUT-ÊTRE UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE...

Une personne est dite à mobilité réduite lorsqu'elle est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.



! Si on prend en compte les accompagnants des personnes à mobilité réduite et les personnes résidant sous le même toit, c'est 43% de la population belge qui est demandeuse d'accessibilité.

Et le premier obstacle que rencontrent les personnes à besoins spécifiques, c'est le manque d'informations!

II. Les outils de la Fédération du Tourisme

En matière d'accessibilité, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège n'en est pas à son coup d'essai. En effet, la Province – via sa Fédération du Tourisme – entreprend des démarches en faveur d'une meilleure accessibilité des établissements à vocation touristique aux personnes à besoins spécifiques sur son territoire **depuis... 2007!**

Tout au long de ces années, différents projets ont été concrétisés tels que le financement d'audits qui ont permis d'informer du degré d'accessibilité de sites au sein des communications de l'institution touristique. Via, à l'époque, des feux verts (accès seul) ou oranges (accès accompagné) lorsque le lieu le permettait et toujours selon le type de handicap.

Aujourd'hui, **la Fédération du Tourisme propose des subsides** aux établissements à vocation touristique qui souhaiteraient améliorer l'accessibilité de leur établissement, **sur base de deux principaux outils** :

A. Le « kit d'accessibilité pour tous »

Le « kit d'accessibilité pour tous » propose d'acquérir, à la carte et selon les besoins, un tas d'éléments qui amélioreront l'accessibilité des établissements aux personnes à besoins spécifiques. Parmi ceux-ci :

- rampe amovible permettant le franchissement d'un ressaut, voire d'une ou plusieurs marches. Cet élément sera couplé avec un carillon d'appel avec un identifiant, permettant à une personne en difficulté souhaitant une assistance, de signaler sa présence à l'entrée de l'établissement;
- o **plots rehausseurs de pieds de table** permettant une assise plus confortable des personnes en fauteuil roulant ;
- o marquages contrastés pour la sécurisation des surfaces vitrées, à l'attention des personnes malvoyantes ;
- bandes de guidage tactiles et podotactiles, à l'attention des personnes malvoyantes ou aveugles;
- bandes antidérapantes pour marches, à l'attention de tous ;
- tablette rabattable pour comptoir d'accueil, à l'attention des personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou des personnes de petite taille;
- o **boucle à induction magnétique**, à l'attention des personnes malentendantes ;
- o **diffuseur d'alarme sonore**, visuel et/ou vibrant, à l'attention des personnes malentendantes et de tous ;
- marquage pour contremarches, à l'attention de personnes malvoyanteset de tous;
- o **plaques signalétiques adaptées** (taille de caractères, contrastes...), à l'attention de personnes avec difficultés de compréhension et de tous ;
- traduction de menus en braille, à l'attention de personnes malvoyantes, aveugles;
- formation à l'accueil des PMR, relative aux différents types de besoins spécifiques.











Pour chaque établissement participant à la démarche, les apports sont modulables en fonction de la configuration des lieux et des besoins avérés. Pour les établissements qui, grâce à des éléments de ce kit, apportent une réponse aux lacunes entravant l'accueil des personnes à besoins spécifiques, un identifiant leur sera octroyé afin d'être apposé sur la vitrine ou à l'entrée de l'établissement.

Intervention de la Fédération du Tourisme : prise en charge de 50% des éléments du « kit d'accessibilité pour tous » (plafond à 1.500€ HTVA).

Plus d'informations sur : www.tourismepro.be/subsidier/kit-accessibilite

B. Access-i

Access-i certifie officiellement les bâtiments publics ou privés par l'octroi d'un label portant sur **sept catégories de handicap**. Un niveau d'accessibilité étant identifié pour chacun de ceux-ci.

Les sept catégories de handicap sont : les personnes en fauteuil roulant, les personnes marchant difficilement, les personnes aveugles, les personnes malvoyantes, les personnes sourdes, les personnes malentendantes et les personnes ayant des difficultés de compréhension.

Il existe deux types d'audit Access-i* :

- Un audit avec cahier de recommandations
- □ Un audit avec certification
- * Un prestataire peut demander une seule fois chacun des deux audits par établissement.

Intervention de la Fédération du Tourisme : prise en charge à 60% de la réalisation d'un audit Access-i (plafond à 600€ HTVA).

Plus d'informations sur : www.tourismepro.be/subsidier/access-i

III. Le « Jaccede Challenge »

A. Qu'est-ce que c'est?

Depuis quelques années, la Fédération du Tourisme s'est associée à la plateforme collaborative française jaccede.com. Celle-ci propose un site web « responsive » sur lequel chacun peut détailler l'accessibilité des lieux publics pour permettre aux personnes à besoins spécifiques d'identifier les établissements correspondant à leurs besoins.



Lancée en 2006, <u>Jaccede.com</u> rassemble des informations relatives à près de **120.000 établissements** principalement situés en France. **160.000 fiches sont consultées chaque année** dans **cinq langues** et **110 pays**. Lauréate du label "La France s'engage" en 2014 et récompensée du "Google Impact Challenge" en 2015, cette plateforme compte aujourd'hui **plus de 10.000 contributeurs actifs**.

Durant les quelques heures qui constituent le « Jaccede Challenge », des équipes partent à la rencontre des commerces, dans un périmètre délimité, afin de **mesurer la taille des marches, la largeur des portes, de prendre des photos, etc**. Le but est d'enregistrer un maximum d'informations afin qu'elles soient à la disposition des personnes à besoins spécifiques qui auront préalablement consultéle site avant de se rendre dans la région. Et plus spécifiquement encore, dans les commerces en question.

B. Pourquoi Waremme?

La Ville de Waremme s'est manifestée suite à la mise en place sur son territoire du label Handycity.

Le label Handycity est pour la Ville une reconnaissance de ses efforts en matière d'accessibilité et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

Cette distinction souligne les améliorations significatives réalisées par la Ville, notamment en termes d'accessibilité des bâtiments et des voiries, d'inclusion par le biais de l'emploi, de l'accessibilité de l'e-guichet et des initiatives sportives.

Grâce à ces actions, la Ville de Waremme se positionne comme un modèle en matière d'inclusion et d'accessibilité pour tous. Elle continue ainsi à œuvrer pour offrir un cadre de vie toujours plus adapté et inclusif pour l'ensemble de ses citoyens.

Ce label démontre un intérêt réel pour la thématique, et souhaitant s'investir dans la continuité, elle réalise aujourd'hui un « Jaccede Challenge ».

IV. Gmedi - Partenaire historique



Depuis sa création en 1988, Gmedi a acquis une véritable **expertise** dans la vente de matériel à destination des personnes à besoinsspécifiques. Gmedi propose des **milliers de références produits** qui s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels dela santé, centres hospitaliers et autres.

www.gmedi.be

V. Vous aussi challengez-vous!

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège le fait

TOUT LE MONDE PEUT LE FAIRE... À VOTRE TOUR!

Entre collègues, le Jaccede Challenge est sans conteste une action idéale pour des entreprises de moyenne ou grande taille qui souhaitent organiser un **teambuilding utile à la collectivité. Pour y participer, faites appel à l'équipe Jaccede**, experte en mobilisation citoyenne.



Vous souhaitez sensibiliser votre personnel à l'accessibilité des personnesà besoins spécifiques, en plus d'améliorer leur accès à l'information ? Réalisez votre propre "Jaccede Challenge"!

Faites appel à l'équipe Jaccede, experte en mobilisation citoyenne, pour organiser votre propre challenge numérique dans un format pédagogique et ludique. Parce que le premier obstacle rencontré par les personnes à besoins spécifiques est le manque d'informations. Tout le monde est gagnant !

Pour démystifier le handicap et encourager l'acceptation des différences.

Toutes les informations sur le « Jaccede Challenge » sont disponibles sur https://services.jaccede.com/. Personne de contact : Sylvain Paillette — Directeur — sylvain.paillette@jaccede.com — +33(01) 68 35 79 91 40.

À titre personnel, **vous pouvez aussi devenir un.e Jacced.eur.euse tout au long de l'année** grâce à l'application <u>jaccede.com</u>. Lorsque vous vousdéplacez, que ce soit au restaurant ou à l'occasion de vos achats dans une boutique, prenez une habitude utile et deux minutes pour vérifier si le lieu est présent au seinde la plateforme collaborative. Dans la négative, devenez celui ou celle quiapportera les premières informations relatives à l'accessibilité de l'endroit.

« Le but, à terme, est que chaque Commune de notre province, voire de Wallonie et pourquoi pas, de Belgique, s'approprient l'organisation de ces journées solidaires », ajoute Claude Klenkenberg, Président de la Fédération du Tourisme dela Province de Liège. « Ou encore des entreprises à travers un teambuilding par exemple. Qu'y at-il en effet de plus valorisant, pour des collègues, que d'œuvrer ensemble à un tel bien commun ? »

Ensemble, faisons gagner l'accessibilité.

Contact presse:

Service de la Communication Province de Liège Thomas Reynders - 04/279.24.85 ou 0474/997295 - thomas.reynders@provincedeliege.be







